

**EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14/06/2024**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Mantes la Jolie  
Le : 17/06/2024  
Et  
Publication ou notification du :  
17/06/2024

L'an 2024, le 14 Juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE BAIL Patrice, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/06/2024.

**Présents** : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

**Pouvoirs** :  
DE BERTRAND France a donné pouvoir à LEVACHER Thierry  
LECUIR Christophe a donné pouvoir à DESHUMEURS Carmela

**Absente** :  
GARRIER Amandine

**A été nommé secrétaire** : José GOMEZ



**2024-VI-24 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C0071 SISE LE BOIS DU THEIL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante la décision prise en séance du 07 décembre 2023 d'exercer le droit de préemption de la commune au titre des espaces naturels et au nom de la commune sur le bien sis Le Bois du Theil cadastré section C n°0071 d'une superficie de 3 ha 38 a 05ca tel que décrit dans la déclaration d'intention d'aliéner, en vue de préserver l'espace boisé, de protéger la biodiversité, de sensibiliser les habitants à la faune et la flore locales, de lutter contre le réchauffement climatique.

Le prix d'acquisition demandé par les vendeurs pour la parcelle C0071 de la commune de Tacoignières s'élève à 29.644,80 € auquel s'ajoute une commission d'agence de 4.466,72 euros (34.111,52 €), hors frais de notaire. Les frais de notaires devraient s'élever à environ 1.900€.

Les vendeurs ayant accepté la proposition de la commune, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition auprès du notaire ainsi que toutes autres pièces afférentes au dossier.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

**Le conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2023-XII-27 du 07 décembre 2023 décidant d'exercer le droit de préemption de la commune au titre des espaces naturels et au nom de la commune sur le bien sis Le Bois du Theil cadastré section C n°0071,

**Considérant** l'accord du vendeur pour céder à la commune la parcelle cadastrée section C n°0071,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,



## DECIDE

**Article 1** : d'acquérir la parcelle C0071 de la commune de Tacoignières s'élève à 29.644,80 € auquel s'ajoute une commission d'agence de 4.466,72 euros (34.111,52 €), hors frais de notaire.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition de la parcelle C0071.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par courrier devant Monsieur le Maire et d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la commune, affichée sur les panneaux d'affichage et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Tacoignières.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

En mairie, le 17/06/2024  
Le Maire  
Patrice LE BAIL



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2024

Application agréée E-legalite.com